



24-05-III - Arrêté Municipal Permanent
Réglementant la circulation – implantation d'un panneau STOP
Rue des Ruauds, Villeneuve en Retz

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités, des départements et des régions
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

VU le code de la route et notamment ses articles R 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants et R 415-6 et suivants

VU le code de la voirie routière

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 3^{ème} partie - intersections et régime de priorité - approuvée par l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974 modifié et complété;

VU le Code Pénal et notamment l'article R610-5

Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation à l'intersection rue des Ruauds et rue des Ragonies
Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité d'implanter un panneau STOP

ARRETE

- ARTICLE 1** *A l'intersection formée par la rue des Ruauds et rue des Ragonies*
Tout conducteur roulant sur la rue des Ruauds doit marquer un temps d'arrêt et de sécurité et céder le passage aux véhicules venant de la rue des rivières et se dirigeant rue des Ragonies.
- ARTICLE 2** Les présentes dispositions seront applicables à dater de la mise en place du panneau « STOP » et du marquage au sol.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis près le Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Villeneuve en Retz le 06/05/2024

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
Le Pétitionnaire
Les Services Techniques
La Police Municipale
Les archives administratives

Jean-Bernard FERRER
Maire de VILLENEUVE EN RETZ

